



Procès-verbal de la rencontre du 13 avril 2018
Association des infirmières et infirmiers stomothérapeutes du Québec
Hôtel Montargne, Boucherville, QC

Présences :

| | | |
|---------------------|----------------------|---------------------|
| Abner, Deborah | Deshaies, Isabelle | Pelletier, Claudine |
| Aucoin, Caroline | Dionne, Isabelle | Provençal, Manon |
| Baron, Martine | Emond, Claire | Quintin, Laurence |
| Beaulieu, Anne | Gauthier, Brigitte | Robert, Cynthia |
| Bélanger, Julie | Gilbert, Danielle | Roy- Sylvain, Elysa |
| Bellemare, Pascale | Hotakorzian, Nevert | Samuel, Louise |
| Brassard, Véronique | Labrie, Sylvianne | St-Cyr, Diane |
| Chaplain, Valérie | Lacroix, Lucie | St-Cyr, Liette |
| Chrétien, Chantale | Leclerc, Nadie | Tremblay, Louise |
| Côté, Chantale | Lemieux, Carine | Turcotte, Claudine |
| D'Aoust, Caroline | Limoges-Lemay, Maude | |
| Demers, Émilie | Martineau, Luce | |
| Desjourdy, Manon | Pelletier, Jessica | |

1. Accueil et début de l'assemblée (9h10)

- Claire remercie les membres pour leur présence.

2. Adoption de l'ordre du jour

- Présentation de l'ordre du jour par la présidente Claire Emond.
- Ajouts des varia :
 - Conférence stomie et continence conjointement avec RQSP (Isabelle Deshaies)
 - Question iléostomie/colostomie avec PCI (Sylvianne Labrie)
 - Listes à jour stomothérapeute (Danielle Gilbert)
 - Poste de stomothérapeute à Lanaudière (Chantale Côté)
 - Suggestion sujets pour prochaines rencontres (Luce Martineau)
 - Tube gastro/jéjunostomie (Manon Desjourdy)
- L'ordre du jour est proposé par Caroline D'Aoust et appuyé par Lyne Quevillon.

3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2017

- Suivi pour le changement de nom à venir dans la journée.
- Véronique mentionne que la journée de formation du 25 novembre dernier à Trois-Rivières fut très appréciée. 33 membres ont participé à cette journée. Chantale Côté propose que les présentations soient mises sur le site internet. D'autres journées de formations seront à venir.
- Concernant la reconnaissance, Claire mentionne que nous écrirons à la DSI nationale, Mme Sylvie Dubois. Nous aurons l'appui de l'association des personnes stomisés du Québec pour effectuer ce processus.

L'adoption du procès-verbal est proposée par Valérie Chaplain et appuyée par Chantale Côté.

4. Mot de la présidente (Claire Emond)

- Les membres font un tour de table pour se présenter.
- Les membres félicitent Nevert Hotakorzian pour son nouveau poste de présidente élue du CAET.

- Les membres félicitent Valérie Chaplain pour son nouveau poste de directrice régionale du Québec élue au CAET.
- Claire souhaitait informer les membres que l'OIIQ nous a demandé de retirer le terme spécialiste sur notre site internet. C'est ce que nous avons fait. Il y a aussi la question que nous avons notre bannière ainsi que nos dépliants qui indiquent le terme "spécialiste". Nous verrons selon ce qui adviendra avec notre demande à l'OIIQ avant de changer le tout.

5. **État des finances (Deborah Abner)**

- Debbie annonce que 40 membres ont payés cette année.
- Nous avons actuellement 10 commanditaires.
- Les frais de paiement seront diminués en utilisant la plate-forme Monético au lieu de Paypal.
- Notre état financier est bien.
- Diane St-Cyr se questionne à savoir si cela serait pertinent d'acheminer aux membres une invitation pour renouveler leur adhésion annuelle.
 - Claire acheminera une invitation aux membres et aux non-membres avant l'adhésion en mai.

6. **Site internet (Pascale Bellemare)**

- Pascale mentionne aux membres qu'elle a modifié le terme "spécialiste" sur le site internet pour "experte".
- Elle mentionne aussi que tel que nous avons convenus à la dernière assemblée, nous avons ajouté les bannières des commanditaires en bas de la page d'accueil.
- Pascale mentionne aussi que les présentations en lien avec nos journées d'AGA et de formations, sont déposées sur l'onglet présentations.
- Chantale Côté questionne l'exécutif sur le changement d'agence pour le site internet.
 - Pascale mentionne que si nous changeons d'agence, cela sera très coûteux.
 - Danielle demande si nous avons des frais d'hébergement annuel. La réponse est oui.
 - Louise Samuel propose que nous puissions prendre une photo à chaque AGA afin de la mettre sur la page d'accueil.
- Pascale rappelle que nous avons accès à plusieurs ressources dont les procès-verbaux, l'ordre du jour des rencontres, la liste des membres, les différents formulaires pour les bourses.
- Danielle mentionne que la liste de répertoire des membres aurait un "bogue"
 - En effet, Pascale et Deborah mentionne que la liste sera remise à jour et Pascale vérifiera la raison du "bogue".

7. **Rapport de la directrice régionale du CAET : (Nevart Hotakorzian)**

- Nevart mentionne que c'est la dernière fois qu'elle fera une présentation en tant que directrice générale du Québec. Elle mentionne que nous sommes très appréciés auprès des membres du CAET. Elle affirme que nous sommes l'une des seules provinces à se rencontrer bi-annuellement. Elle nous encourage à poursuivre de cette façon.
- Il y aurait eu beaucoup de discussion par rapport à la certification en stomothérapie. Le nombre d'infirmière stomothérapeute certifié est très moindre. Nous avons presque perdu ce droit. Il faut avoir au moins 100 membres certifiés par année.
- Via le site du CAET, nous avons maintenant accès à la librairie CINAHL. Par contre ce droit n'est que pour les membres. Le CAET nous demande de leur donner nos commentaires par rapport à ce service.
- L'outil de collecte de statistique est presque prêt. L'accès sera aux membres seulement. La formation de l'usage de ce document sera faite via Webinar.
 - Chantale Côté demande s'il sera disponible en français. Nevart affirme que pour le moment il sera offert seulement en anglais.
- Concernant la collaboration avec les chirurgiens colorectaux, il y a actuellement la préparation d'une déclaration ou entente commune sur le marquage de stomies. C'est une belle avancée puisque dans ce document il sera affirmé qu'il est nécessaire qu'une stomothérapeute soit impliquée dans l'épisode de soins péri opératoire d'une personne stomisée.
 - Le projet recherche 2 stomothérapeutes du Québec pour le projet national. Le projet sera d'une année avec des rencontres téléphoniques mensuelles.
 - Luce Martineau et Liette St-Cyr se proposent.

- Concernant le projet de cathétérisation intermittente, ce sera des lignes directrices. Louise Turgeon participe au projet pour représenter les stomothérapeutes du Québec pour ce projet.
- Concernant le remboursement RAMQ pour les personnes stomisés en collaboration avec l'AQPS, l'AQPS a demandé à s'occuper de leur cas. Car au début, c'était la société canadienne des personnes stomisés qui devait s'occuper de ce dossier. Par contre, M. Jude Ruest (président de l'AQPS), vise à faire rembourser à 100% les appareillages pour les personnes stomisés permanente et temporaire et améliorer l'accessibilité des stomothérapeutes en région.
 - Valérie mentionne qu'en Ontario ce dossier, avancé par la société canadienne des personnes stomisés, a abouti et que déjà ils ont un remboursement de 900\$ par années et les personnes stomisés temporaires, si cela excède 6 mois, c'est remboursé.
 - La société canadienne des personnes stomisés travaille aussi sur le crédit d'impôt pour personnes handicapées afin que les stomothérapeutes signent et atteste le formulaire.
 - Valérie nous acheminera l'exemple proposé pour remplir le crédit d'impôt pour personnes handicapées. Pascale le déposera sur le site internet.
- Les congrès à venir, Wounds Canada à Winnipeg (11-12 mai 2018), WOCN à Philadelphie en juin.
- Le congrès national du CAET à Victoria en Colombie-Britannique aura lieu du 3 au 6 mai 2018. Le 4 mai 2018 il y aura lieu une rencontre de membres, il sera possible d'y participer via téléphone à 19h30 (heure du Québec). Les membres du CAET ont reçus le courriel.
- Kim Leblanc est la nouvelle directrice de l'académie du CAET. Elle demande la collaboration des stomothérapeutes du Québec pour présenter sur divers sujets mais en rapport avec la pratique clinique et non des cas cliniques.
- Du 15 au 20 avril aura lieu la semaine de l'infirmière stomothérapeute.

Pause 10h30 à 10h45

8. Élection poste de Vice-présidente et Trésorière et ETNEP : (Louise Samuel)

- Concernant les élections Deborah et Véronique on acceptées de renouvelées leur mandat comme trésorière et vice-présidente.
- Concernant l'ETNEP, Kim Leblanc est la nouvelle directrice. Ils ont fait l'évaluation du programme ETNEP. Ils ont regardés ce que qu'ils pouvaient améliorer pour le cours de stomothérapeute. Ce qui en est ressortis :
 - Il fallait valider plus souvent les connaissances avec plusieurs mini quiz. Il y aura des mini quiz à la fin de chaque chapitre.
 - Ils ont refait le programme et décortiquer le cours de A à Z.
 - Il faut aussi traduire le cours au mois d'août afin qu'il soit prêt en septembre.
 - Il n'y aura plus de cours pratique professionnelle, c'est les webinaires qui le remplaceront.

9. Compte rendu présentation OIIQ : (Véronique Brassard et Pascale Bellemare)

- Le 20 novembre 2017, Véronique et Pascale ont présenté à l'AGA de l'OIIQ une proposition afin que l'OIIQ permettre l'utilisation de la nomenclature « spécialisé » et « spécialité » afin que le nom : infirmière spécialisée en plaies, stomies et continence puisse être utilisé pancanadien et non seulement pour toutes les autres provinces sauf Québec. Cette décision s'est prise suite au sondage qui avait été envoyé aux membres concernant le changement de nom. Les membres désiraient en majorité changer de nom seulement si la nomenclature « spécialisé » et « spécialité » pouvait être utilisée.
- La proposition complète est en annexe ci-joint.
- La réponse de l'OIIQ se fait toujours attendre. C'est processus qui peut être très long.

10. Candidature pour le prix Nicole Denis. Lancement de la mise en candidature : (Véronique Brassard)

- Les inscriptions pour le prix distinction Nicole Denis sont maintenant ouvertes. Ce pris vise à récompenser une infirmière dont le parcours en stomothérapie est inspirant. Tous les détails et le formulaire d'inscription sont disponibles sur le site internet de l'AISQ dans la section

Membre / Autres documents. Les mises en candidatures sont ouvertes pendant 90 jours suivant l'AGA. La remise du prix aura lieu à l'AGA de l'automne.

11. Présentation : les embuches à la prescription des pansements RAMQ : (Louise Tremblay)

- Louise mentionne que nous avons reçu une infolettre mentionnant que désormais les codes d'exception DE101, DE106 et DE107, n'ont plus de date limite d'utilisation maximale.
- Concernant le DE58, il faut faire la culture de plaies pour avoir accès à l'utilisation de ce code.
- Deborah mentionne que certaines assurances privées avaient refusé des prescriptions infirmières. Nadie Leclerc mentionne qu'elle possède un article de loi en main qu'elle envoie à l'assureur lorsqu'il refuse. Elle nous l'acheminera afin de le déposer sur le site internet.
- Luce Martineau affirme que lorsqu'un patient a excédé les semaines pour le DE58, elle inscrit sa prescription et rajoute la note – demande faite à la RAMQ. De cette façon, le pharmacien va faire la demande jusqu'à temps que la RAMQ dit oui.
- Chantal Côté fait la même chose et met en annexe le formulaire photocopié.
- Louise Tremblay rappelle que les pharmaciens sont tenus de respecter notre prescription. Par exemple : si nous demandons 1 pansement ou 1 feuille, il doit donner un seul pansement à l'utilisateur et non lui vendre la boîte au complet. C'est un article de loi, nous pouvons rapporter les pharmaciens qui ne respectent par cet aspect à la RAMQ.

12. Démarche pour notre reconnaissance : (Claire Emond)

- Une lettre sera acheminée à la directrice des soins infirmiers national, Mme Sylvie Dubois afin d'aider à notre reconnaissance. Claire rédigera la lettre et l'acheminera aux membres avant de l'envoyer. Nous continuons notre reconnaissance, il faut poursuivre ce que nous faisons. C'est en étant unies et proactives que nous réussirons.

Dîner: 12h à 13h Commandité par : Hollister

13. Présentation : Étude de cas sur CeraPlus

- Présentation de Deborah Abner et Tarik Allam concernant l'étude ADVOCATE en soins de stomies.

14. Déterminer date, lieu et commanditaire pour la prochaine assemblée au printemps 2018

- Le lieu de la prochaine assemblée sera à Bécancour à l'hôtel Godefroy.
- La date de l'assemblée sera vendredi le 26 octobre 2018.
- Le commanditaire n'est pas encore déterminé.

15. Varias :

- **Conférence stomie et continence conjointement avec RQSP (Isabelle Deshaies)**
Isabelle mentionne qu'elle a discuté avec Chantale Labrecque à savoir s'il pourrait avoir possibilité d'avoir un congrès conjoint avec le RQSP. La journée du dimanche pourrait être une journée supplémentaire organisée par l'AIISQ où nous présenterions des sujets par rapport aux stomies et à l'incontinence. Cela pourrait pallier au fait qu'au Québec les stomothérapeutes ont de la difficulté à se libérer pour aller au congrès du CAET. Nous devons par contre attendre la réponse du comité exécutif du RQSP.
 - Il faut donc former un comité organisateur de l'AIISQ : Claire lancera l'invitation par email. Danielle communiquera l'information à Claire suite à la décision du comité exécutif du RQSP.
- **Question iléostomie/colostomie avec PCI (Sylvianne Labrie)** Sylvianne a été interpellée par la PCI de son établissement. Ils lui ont demandé de changer les sacs de stomies pour des sacs fermés afin de prévenir les infections. Les membres mentionnent qu'ils ont tous des sacs ouverts dans leurs établissements. Lors des isollements, on jette le sac à stomie dans des sacs jetables qu'on dépose dans la poubelle réservée au patient en isolement.
- **Listes à jour stomothérapeute (Danielle Gilbert)** Pascale a répondu à la question de Danielle. La révision de la liste sera faite prochainement, car elle doit se faire manuellement par la gestionnaire du site web.
- **Poste de stomothérapeute à Lanaudière (Chantale Côté)** Chantale Côté annonce qu'elle va prendre sa retraite en juin. Son collègue Louis-Martin va prendre le poste à temps plein. Le poste à temps partiel va donc se libérer. Sa gestionnaire est ouverte (concernant les

heures de travail possibilité d'augmenter le 7/15) si vous êtes intéressé, le poste sera affiché avec une exigence de stomothérapeute ou que la personne s'engage à faire son cours. Chantale Côté acheminera les coordonnées par courriel de sa gestionnaire aux membres.

- **Suggestion sujets pour prochaines rencontres (Luce Martineau)** Luce se demande s'il serait possible d'avoir des moments d'échange clinique pour des cas particuliers. On pourrait acheminer les cas par courriel au préalable et réserver un moment pendant l'AGA.
- **Tube gastro/jéjunostomie (Manon Desjourdy)** Manon a été relancée dans son centre hospitalier concernant l'installation et gestion des gastro/jéjunostomie. Elle désire savoir qu'elles sont les trajectoires dans nos centres?
 - Au CHU de Québec, c'est en radiologie qu'ils sont installés et Pascale effectue les changements mais seulement les tubes à ballonnets. Par contre, cela engendre une charge de travail supplémentaire puisque les patients sont récurrents.
 - À Drummond, Isabelle Deshaies affirme qu'elle a donné de la formation à des infirmières en SAD et à la famille des usagers.

Tirage du prix de présence : Les gagnantes sont : Claudine Turcotte, qui se mérite un abonnement de 100\$ pour le CAET et Nadie Leclerc qui se mérite un abonnement annuel pour l'AISQ. Félicitations!

Fin de la réunion : 14 :30

Rédigé par Véronique Brassard (Vice-présidente) approuvé par le comité exécutif de l'AISQ

Annexe

97^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

PROPOSITION N^o XX

| | |
|------------------------|--|
| CONSIDÉRANT QUE | L'association canadienne des infirmières stomothérapeutes a récemment voté pour un changement de nom: Infirmières spécialisées en plaies, stomies et continence du Canada. |
| CONSIDÉRANT QUE | Le nom infirmière stomothérapeute n'est pas représentatif de l'ensemble de notre champ de compétences et connaissances |
| CONSIDÉRANT QUE | Le nouveau titre dans l'ensemble du Canada sauf au Québec est maintenant : Infirmière spécialisée en plaies, stomies et continence; |
| CONSIDÉRANT QUE | Les infirmières stomothérapeutes pratiquant au Québec ne peuvent utiliser le terme « spécialisé » ou encore « spécialité » puisqu'ils sont protégés par la loi de code professionnel article 58; |
| CONSIDÉRANT QUE | Les autres provinces canadiennes utilisent cette nomenclature et que l'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIC) appuie l'utilisation des termes « spécialité » ou « spécialisé » en désignant les infirmières stomothérapeutes; |
| CONSIDÉRANT QU' | Il est obligatoire de détenir un diplôme d'étude universitaire de 1 ^{er} cycle pour pouvoir suivre le cours d'infirmière stomothérapeute à l'Association canadienne des infirmières stomothérapeutes |
| CONSIDÉRANT QUE | Notre formation post baccalauréat est reconnue par l'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIC) ainsi que par le World Council of Enterostomal Therapist (WCET); |
| CONSIDÉRANT QUE | Notre pratique est avancée dans le domaine des soins de plaies, de stomies et de continence; |
| CONSIDÉRANT QUE | Le rôle des infirmières stomothérapeutes concorde avec la description d'une infirmière en pratique avancée soit : « Les infirmières en pratique avancée sont des expertes cliniques, des leaders et des agents de changement : elles sont les principales ressources humaines sur qui il faut compter pour améliorer l'accès aux services de santé et pour offrir des soins de qualités, économiques et viables » tirée du document produit par l'OIIQ <i>Pratique infirmière avancée réflexion sur le rôle de l'infirmière clinicienne spécialisée</i> |
| CONSIDÉRANT QUE | La pratique des infirmières stomothérapeutes concorde avec la description de la pratique infirmière avancée émise par l'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIC) dans le document produit par l'OIIQ <i>Pratique infirmière avancée réflexion sur le rôle de l'infirmière clinicienne spécialisée</i> : « Une expression générale décrivant un niveau avancé de la pratique des soins infirmiers cliniques, qui maximise l'utilisation de connaissances acquises aux études supérieures, d'un savoir infirmier approfondi et d'une compétence confirmée au service des besoins de santé des personnes, des familles et des groupes, des communautés et des populations dans le domaine de la santé. Cette pratique consiste à analyser et combiner des connaissances; comprendre, interpréter et appliquer la théorie des soins infirmiers et les résultats de la recherche infirmière; façonner et faire progresser le |

| | |
|---------------------------|---|
| | savoir infirmier et la profession infirmière dans son ensemble » |
| CONSIDÉRANT QUE | L'OIIQ décrit les infirmières cliniciennes spécialisées comme offrant : « des soins plus complexes, améliorent les connaissances et les compétences des infirmières par le « coaching » et créent une dynamique d'expertise pour la discipline infirmière qui perfectionne les soins aux patients »; |
| CONSIDÉRANT QUE | Les infirmières stomothérapeutes exercent des soins plus complexes, améliorent les connaissances et les compétences des infirmières par le « coaching » et créent une dynamique d'expertise pour la discipline dans les soins de plaies, de stomies et de continence et ce, auprès des usagers et des autres professionnels de la santé; |
| CONSIDÉRANT QUE | L'OIIQ a émis une définition claire et commune du rôle de l'infirmière clinicienne spécialisée dans son document <i>Pratique infirmière avancée réflexion sur le rôle de l'infirmière clinicienne spécialisée</i> , soit : « donner des soins directs à la clientèle constitue la compétence essentielle et centrale de la pratique avancée [...] devrait minimalement occuper 20% de son temps ». |
| CONSIDÉRANT QUE | Les infirmières stomothérapeutes effectuent des soins directs à la clientèle à plus de 20% de leur temps; |
| ATTENDU QUE | L'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC) mentionne qu'une formation de niveau maîtrise en sciences infirmières est requise, mais appuie l'utilisation des termes « spécialité » ou « spécialisé » en désignant les infirmières stomothérapeutes |
| Il est proposé que | <ul style="list-style-type: none"> • L'OIIQ aide l'Association des infirmières et infirmiers stomothérapeute du Québec (AIISSQ), en collaboration avec la direction du Ministère de la santé et des services sociaux à permettre l'utilisation de la nomenclature « spécialisé » et « spécialité » afin que le nom : infirmière spécialisée en plaies, stomies et continence puisse être utilisé pancanadien et non seulement pour toutes les autres provinces sauf Québec. • L'OIIQ aide l'Association des infirmières et infirmiers stomothérapeute du Québec (AIISSQ), en collaboration avec la direction du Ministère de la santé et des services sociaux à développer une stratégie afin d'obtenir une reconnaissance du titre de stomothérapeute/ infirmière spécialisée en plaies, stomies et continence au Québec |

| | | |
|----------------------|--------------------|-------------------------|
| PROPOSÉ PAR : | Véronique Brassard | N° de permis : 212 2268 |
| APPUYÉ PAR : | Pascale Bellemare | N° de permis : 208 1056 |